

8 DECEMBRE 2017

Convocation du 5 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 8 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; ROLLAND Elie

Absentes excusées : PAUL Aude ; PINAUDEAU Sophie

Secrétaire : BAZILLE Eric

1- RENOVATION DE LA MAISON 6 IMPASSE DES ISLES

- La première réunion pour l'ouverture du chantier aura lieu semaine 02/2018. Le début des travaux est prévu semaine 04.
- La demande de subvention DETR a été accordée pour un montant de 40 000 € par un arrêté du 27/10/2017.

2- RENOVATION DE LA MAISON 6 IMPASSE DES ISLES - CONSULTATION POUR LE LOT PLOMBERIE

M. LATU rappelle que lors de l'appel d'offres le lot n° 7 - Plomberie avait été déclaré infructueux.

Suite à la décision du conseil municipal du 19 octobre, des devis ont été demandés et quatre entreprises ont répondu :

- Ent. Stéphane LONGEAU : 12 260.62 € HT
- EURL RIVAUD : 19 874,14 € HT
- SOLUTIONS Energies (S2ED) : 15 974.96 E HT
- RENOV & Co : 12 440.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit la proposition de M. Stéphane LONGEAU et autorise M. le Maire à signer le devis.

3- ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018

Mme FERREIRA présente la situation, la question principale étant de savoir si la semaine de 4 jours sera mise en place, ou bien si la semaine de 4.5 jours sera maintenue pour la prochaine rentrée. Sur ce point, plusieurs réunions sont prévues :

- le 15 décembre 2017, conseil du SIVOS Anché & Voulon
- le 8 janvier 2018, conseil d'école de Voulon
- le 9 janvier 2018, conseil d'école de Voulon
- le 10 janvier 2018, réunion de la communauté de communes

Un questionnaire a déjà été remis aux familles sur le sujet et une majorité pour 4 jours en est sortie. Mme Ferreira explique que le temps périscolaire est compliqué à gérer et cher, et d'autre part que la pérennité de la subvention accordée par l'Etat n'est pas assurée.

Compte-tenu des difficultés de mise en place du périscolaire, le conseil municipal pense que la semaine de 4 jours résoudra beaucoup de problèmes.

4- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE

Le Maire présente le compte administratif provisoire du budget Mairie. Les résultats positifs montrent que le budget a été bien maîtrisé en 2017.

Le conseil municipal commence à réfléchir sur les opérations d'investissement qui pourraient être inscrites au prochain budget :

- Entretien de la voirie avec un budget qui pourrait être de 20 000 € HT
- Programme de sécurité routière : il faut demander une proposition à la DAEE ou à une entreprise spécialisée.
- Salle des fêtes : peinture intérieure et extérieure
- Ecole : ravalement de la façade
- Assainissement : réalisation d'un schéma directeur et réhabilitation du poste de refoulement du bourg. (Les travaux de réfection des bâches de la lagune ont finalement été reportés à septembre 2018.)

5- ETUDE DE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Le Maire explique au conseil municipal que la réalisation d'une étude de diagnostic du système d'assainissement du bourg de Voulon est devenue nécessaire, plusieurs dysfonctionnements ayant déjà été repérés.

Une estimation a été demandée à Eaux de Vienne -SIVEER pour la réalisation de cette étude qui comprend 4 phases :

- Etat des lieux et pré diagnostic du système d'assainissement
- Mesures des débits et charges polluantes - Cartographie des réseaux
- Localisation des anomalies et dysfonctionnements - Bilan du fonctionnement
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Le coût total de cette étude est de 30 000 € HT.

Le Maire propose un plan de financement :

- Subvention Département (ACTIV') : 3 000 €
- Subvention Agence de l'Eau : 18 000 €
- Fonds propres : 9 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la réalisation d'une étude de diagnostic du système d'assainissement du bourg ;
- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département (ACTIV' volet 4).

6- REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT DU BOURG

Le Maire rappelle au conseil municipal que le poste de refoulement du bourg nécessite une réhabilitation, puis il présente l'estimation transmise par Eaux de Vienne-Siveer pour ce projet. Le montant total (travaux et maîtrise d'oeuvre) s'élève à 30 100 € HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant H.T.
Maîtrise d'oeuvre	1 500.00 €
Travaux de réhabilitation	28 600.00 €
TOTAL :	30 100.00 €

RECETTES	Montant H.T.
Etat (DETR 30%) :	9 030.00 €
Fonds propres (autofinancement) :	21 070.00 €
TOTAL :	30 100.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour les travaux de réhabilitation du poste de refoulement du bourg ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour ce projet ;
- autorise le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.);

7- NON REVALORISATION DES LOYERS EN 2018

M. le Maire rappelle le montant des loyers pour les sept logements en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le montant des loyers perçus par la commune pour ces logements à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

8- REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En application du le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, et après calcul de la revalorisation annuelle, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public dues par France Télécom à :

- 38.05 €/km pour les artères en sous-sol, soit 556.40 €
- 50.74 €/km pour les artères aériennes, soit 286.88€

soit un total de 843.28 € pour l'année 2017.

9- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant
2135 : Install. agencements et aménagements	4 200,00
21534 : Réseau d'électrification	- 4 200,00
	<hr/>
	0,00

10- SUBVENTION AU BUDGET CCAS

Le conseil municipal, après délibération, vote pour 2017 une subvention au budget CCAS d'un montant de 1 282 €.

11- QUESTIONS DIVERSES

- M. LATU explique qu'une modification des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain sud est prévue. La compétence GEMAPI dépend de la communauté de communes et est financée par elle, mais elle pourrait déléguer cette compétence au syndicat. D'autre part, une réorganisation complète des représentations au sein du syndicat est prévue. Les actions du syndicat hors GEMAPI (manoeuvre et entretien des ouvrages, animations périscolaires...) qui sont des compétences communales, pourront être déléguées au syndicat si la commune adhère contre une cotisation modique.

- M. MAGNAN fait un état des lieux du travail engagé pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il faudra se battre pour que les endroits où il y a l'assainissement collectif et de la PVR restent en zone constructible. Voulon aurait la possibilité de construire entre 4 et 6 hectares dans les 15 ans.

Table des délibérations du 8 Décembre 2017

- 1- Rénovation de la maison 6 impasse des Isles
- 2- Rénovation de la maison 6 impasse des Isles : consultation pour le lot "Plomberie"
- 3- Organisation de la rentrée scolaire 2018
- 4- Présentation du compte administratif provisoire du budget principal
- 5- Etude de diagnostic du système d'assainissement du bourg
- 6- Réhabilitation du poste de refoulement du bourg
- 7- Non revalorisation des loyers en 2018
- 8- Redevance annuelle d'occupation du domaine public
- 9- Budget principal - Décision modificative n° 2
- 10- Subvention au budget CCAS
- 11- Questions diverses
 - Syndicat mixte des Vallées du Clain sud
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
André SENECHEAU		Odette MENNTEAU	
Eric BAZILLE		Nadine PASQUET	
Martine FERREIRA		Aude PAUL	Excusée
Pascal LAMY		Sophie PINAUDEAU	Excusée
Roland LATU		Elie ROLLAND	
James MAGNAN			